



## SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....	15
Quorum.....	8
Présents.....	11
Votants.....	14
Excusés.....	1
Procurations.....	3

Date de la convocation : 15/12/2025EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 19 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRESENTS :** Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS :** Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude REFREGERS.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame JUANABERRIA Anne-Marie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## SEANCE N° 8

## DELIBERATION N° 3

## APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR D'AVEYRON INGENIERIE

Abrogé et remplacé

Vu la délibération n° 3 du 19 décembre 2025 déposée au contrôle de légalité le 22/12/2025,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

L'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a décidé par délibération du 12 juillet 2013 d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Compte-tenu de l'adhésion de la commune par convention au service instructeur et au service foncier d'Aveyron Ingénierie et du fait de la substitution de ces conventions par le règlement intérieur, il convient donc de confirmer l'adhésion au service instructeur et au service foncier de l'Agence.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
Décide à 14 voix pour

- **DE CONFIRMER** son adhésion à l'Agence Départemental Aveyron Ingénierie ;

- **DE CONFIRMER** adhérer au service proposé par l'Agence Départementale d'instruction réglementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la Commune adhérente, dans le cadre des articles L.422-1 à L.422-8, R.410-5, et R.423-47 du Code de l'Urbanisme, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence ;

**DE CONFIRMER** adhérer au service proposé par l'Agence Départementale d'instruction réglementaire de rédaction d'actes en la forme administrative et publication au service de la publicité foncière et de l'enregistrement dans le cadre de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence ;

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 23/12/2025....
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 23/12/2025